Fiches pratiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Générations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): **- (2015)**

Heft 64

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

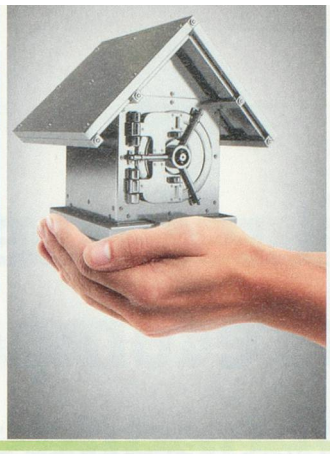
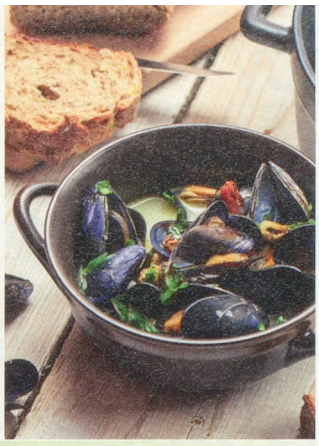

FICHES PRATIQUES

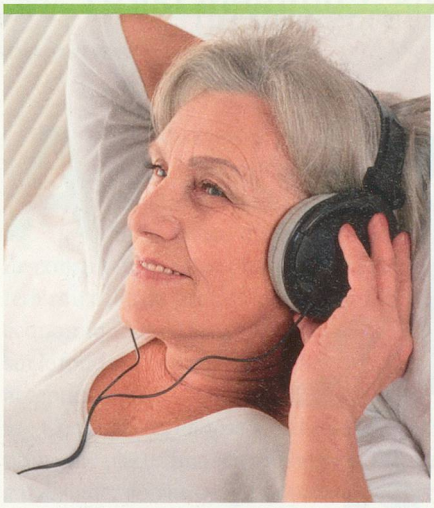
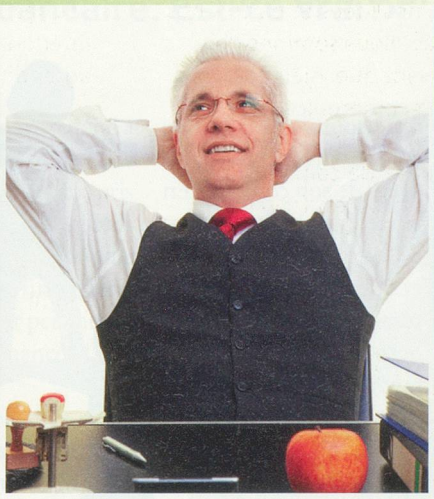
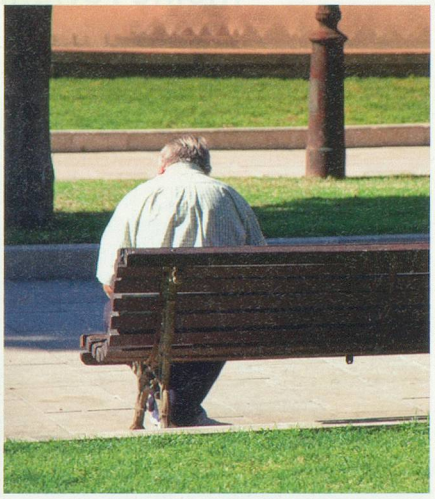

Photos: STILLFX, Iaroslav Neliubov, Shaiith, Javier Brosch, Ruslan Guzov, Robert Kneschke et JCVStock

SOMMAIRE

VOS DROITS
Le casse-tête de la succession dans les familles recomposées. 46

VOTRE ARGENT
La fin du secret bancaire, vraiment? 47

GASTRONOMIE
Moules à la marinière aux épices, agrumes et légumes d'hiver. 49

VÉTÉRINAIRE
Des vacances réussies pour mon animal. Nos bonnes adresses. 50

MULTIMÉDIA
En avant la musique gratuite. 52

PRO SENECTUTE
Sondage. Les Suisses soutiennent le projet de réforme des retraites . 53

TOUTES LES FICHES PRATIQUES
sur www.generations-plus.ch
rubrique Magazine

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Si votre intervention est retenue, nos spécialistes répondront dans les fiches pratiques

→ **fichespratiques@generations-plus.ch**
Générations Plus
Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Sylviane Wehrli
Juriste, ancienne juge de paix

Succession Le casse-tête des familles recomposées

Veuve et mère de trois enfants, j'ai épousé en secondes noces un homme qui a également des enfants d'un premier mariage. Nous souhaitons que, à notre décès, notre patrimoine revienne à nos enfants respectifs. Comment faire?

En l'absence de toute disposition testamentaire, au décès du premier conjoint d'un couple remarié, les héritiers légaux et réservataires sont le survivant pour une moitié et ses enfants du premier mariage pour l'autre moitié.

Au décès de son conjoint, l'époux survivant a la possibilité de répudier la succession. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'en cas de répudiation, les droits successoraux de la personne qui répudie passent à ses propres héritiers, c'est-à-dire, en l'occurrence, aux enfants du premier mariage du conjoint survivant, qui pourront accepter la succession. Donc, le but recherché d'éviter le transfert des biens d'un conjoint remarié aux enfants de son second conjoint n'est pas atteint.

Adopter le régime de la séparation des biens ne change rien à la situation. En effet, le régime matrimonial règle les rapports financiers entre époux, mais n'influence pas les règles de droit successoral en ce qui concerne la position juridique des héritiers. Le régime de la séparation des biens implique qu'au décès d'un conjoint, il n'y a pas de partage de bénéfice d'union conjugale entre les conjoints avant le règlement de la succession. Ainsi, à nouveau, la succession légale implique que les biens du conjoint décédé seront partagés par moitié au conjoint survivant et par moitié à ses enfants du premier mariage. Là encore, le but recherché de ne pas faire transférer les biens dans la famille du second conjoint n'est pas atteint.

Chaque époux peut faire un testament en faveur des enfants du premier mariage. Mais cette démarche reste soumise à la bonne volonté du survivant, au décès de son conjoint. En effet, il ne perd pas la possibilité de s'opposer au testament et de réclamer la part réservataire que lui octroie la loi, à savoir la moitié de sa part légale, ce qui implique qu'une partie du patrimoine passera, au décès du second conjoint, en mains des descendants de celui-ci. Là encore, le but recherché n'est pas garanti.

Ce n'est que par la signature d'un pacte successoral, établi devant notaire, qu'une personne peut renoncer à ses droits successoraux. Ainsi, les époux devraient signer un tel pacte en précisant qu'au décès d'un conjoint, le survivant renonce à sa part d'héritage, ce dernier étant attribué en totalité aux enfants du premier mariage. Au moment du décès, le survivant ne peut pas revendiquer sa part réservataire, à laquelle il a renoncé volontairement par le pacte successoral.

STILLFX

Fabrice Welsch
Directeur
Prévoyance
& conseils
financiers
BCV

Loi sur les établissements financiers

Les banques agents du fisc?

«J'ai entendu dire que le projet mis en consultation signait la fin du secret bancaire. Est-ce vrai?»
Alexandre, Rolle (VD)

A la fin du mois de juin 2014, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la Loi sur les établissements financiers (LEFin). Celle-ci a pris fin au milieu du mois d'octobre. La procédure de consultation est la phase durant laquelle des projets fédéraux d'une grande portée (politique, financière, économique, etc.) sont examinés quant à leur pertinence sur le fond et s'ils sont exécutables et ont des chances d'être acceptés.

Ce projet de loi vise à introduire de nouvelles règles pour la place financière suisse et notamment une surveillance accrue des gestionnaires de fortune. Un autre point, qui constitue l'essentiel de cette chronique, est contenu à l'article 11 de ce même projet et est relatif à la conformité fiscale.

gualtiero boffi

Points principaux de l'article 11 du projet de LEFin

- L'établissement financier qui accepte des valeurs patrimoniales doit vérifier que ces valeurs sont correctement fiscalisées, autrement dit qu'elles sont déclarées.
- En cas de risque de non-conformité fiscale, l'établissement financier doit mener des investigations supplémentaires. Il peut y renoncer lorsque le client est assujetti à l'impôt dans un Etat avec lequel la Suisse a conclu un accord concernant l'échange automatique d'information en matière fiscale.
- Lorsque l'établissement financier présume que les valeurs patrimoniales ne sont pas fiscalisées, il doit refuser ces valeurs et l'entrée de cette nouvelle relation d'affaires et résilier toute relation d'affaires avec des clients existants si ceux-ci ne peuvent prouver que les valeurs déposées sont correctement fiscalisées.

L'article 11 de la LEFin obligerait ainsi tout établissement bancaire à vérifier la conformité fiscale de ses clients. Le prestataire de services financiers deviendrait donc un supplétif de l'administration fiscale, qui serait appelé à vérifier les documents fiscaux de ses clients, également ceux soumis à des normes de droit étranger qu'il serait alors nécessaire de connaître. Au-delà de ce contrôle, la banque devrait refuser l'éventuel client qui aurait des avoirs non déclarés, puisqu'elle ne pourrait accepter leur prise en charge et leur dépôt.

Le contenu de cet article de loi a déjà été largement commenté et des associations bancaires demandent sa révision, notamment Swissbanking (www.swissbanking.org) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (www.kantonalbank.ch) pour ne retenir que deux exemples.

Un manque de précision potentiellement lourd de conséquences

Le projet de loi ne mentionne pas de différence entre résidents suisses et étrangers quant à l'étendue de l'application de cette nouvelle règle, laissant à penser que l'article 11 LEFin est applicable à tous.

Pour les résidents suisses

Cet article ne n'inscrit pas dans les lois existantes, car les investigations, que devrait mener l'établissement financier,

dextroza

risqueraient d'entrer en contradiction avec le devoir de discrétion requis de la part du banquier et le secret fiscal appliqué aux employés de l'administration des impôts.

L'employé de banque, tout comme l'employé de l'administration des impôts est soumis, à l'instar par exemple des avocats, des médecins et des ecclésiastiques, à un devoir de confidentialité des données dont il a connaissance dans l'exercice de son activité professionnelle. On parle alors de devoir de discrétion ou de secret professionnel. Le secret professionnel du banquier – souvent appelé secret bancaire – est nommément inscrit à l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et fait notamment référence aux sanctions pénales appliquées en cas de violation.

Le secret fiscal figure dans la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) à l'article 157. C'est un secret de fonction qualifié, qui a été introduit pour protéger la sphère privée de la personne et créer un climat de confiance entre le contribuable et son administration fiscale. En cas de violation, la loi punit ces délits de l'emprisonnement ou de l'amende et une plainte pénale peut être déposée par le client ou le contribuable.

La Loi fédérale sur la protection des données ajoute une pierre à l'édifice, puisqu'elle sert à «protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui ont fait l'objet d'un traitement de données» (article 1 LPD).

Pour les résidents étrangers

Pour ce qui concerne les clients étrangers, la Suisse a accepté les principes élaborés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui prévoient un échange de renseignements sous forme automatique ou à la demande concernant des clients qui ne résident pas en Suisse (possession d'un compte bancaire à l'étranger, perception de revenus ou d'intérêts, achat de parts de sociétés, etc.), applicable dès 2017. L'article 11 LEFin pourrait alors sembler superflu. Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, Pascal Saint-Amans pense, en revanche, que l'échange automatique de renseignements «ne dispense pas les banques de leurs obligations relatives à la dénonciation d'éventuels cas de fraude fiscale, infraction sous-jacente au blanchiment d'argent.»

Les moyens existants pour lutter contre la soustraction fiscale:

- Impôt anticipé suisse sur les revenus du capital de source suisse (intérêts et dividendes)
- Imposition des intérêts pour les personnes physiques domiciliées dans l'Union européenne
- Impôt libératoire convenu avec l'Autriche et le Royaume-Uni
- Accord FATCA conclu avec les Etats-Unis

Le peuple appelé à voter

Le thème de l'évasion fiscale occupe une place importante dans les débats depuis quelques années, notamment au sein des organisations internationales comme le G20 ou l'OCDE. Cette évolution a conduit un groupe de personnalités politiques du PDC, du PLR et de l'UDC à déposer une initiative populaire fédérale «Oui à la protection de la sphère privée» sur laquelle la population suisse sera amenée à voter.

Elle demande notamment que soit inscrite dans la Constitution (art. 13, titre et al. 3 à 5 [nouveaux]) la garantie du secret bancaire et la protection de la sphère privée, étant entendu que les revenus et la situation patrimoniale font partie de cette sphère privée. Le but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques qu'elles fournissent des informations concernant un contribuable en cas de soustraction fiscale et non plus seulement de fraude. Un client lésé sur ce point pourrait faire appel à la justice (Code civil, art. 28a).

Annick Jeanmairet
journaliste gastronomique

Dans la cuisine d'Annick

C'est reparti pour un tour! Bien connue des téléspectateurs romands, Annick Jeanmairet continue à régaler les lecteurs de *Générations Plus* avec des recettes tirées de son tout nouveau livre, *Pique-assiette invite les chefs, le livre 2.*

Moules à la marinière aux épices, agrumes, et légumes d'hiver

Par Gilles Dupont

HLPhoto

Ingrédients pour 2 personnes

- 1,4 kg de moules de bouchot*
- 1 échalote
- 1 blanc de poireau
- 1 petite carotte
- 1 petit fenouil
- ¼ de céleri boule
- Gingembre frais
- 1 citron vert (si possible bio)
- 1 mandarine (si possible bio)
- 1 orange bio
- Piment d'Espelette en poudre
- 1 bouquet de coriandre
- 1 bouquet d'aneth
- 1 bouquet de persil plat
- Vin blanc sec

* si possible du Mont-Saint-Michel, la seule moule française à bénéficier d'une AOP (appellation d'origine protégée), et particulièrement savoureuse

Préparation

Nettoyer les moules sous l'eau froide: retirer les filaments et gratter les éventuels coquillages collés sur leurs coquilles.
Jeter les moules cassées et celles qui sont entrouvertes et ne se referment pas, même après une légère pression des doigts.
Eplucher et émincer l'échalote; tailler le blanc de poireaux en fines rondelles.
Enlever le cœur et les feuilles dures du fenouil et le tailler en julienne (filaments).
Eplucher la carotte et la tailler en julienne.
Faire de même avec le céleri boule.
Eplucher le gingembre, en garder 40 g net. Tailler en fines tranches, puis en julienne.
Prélever les feuilles de 3 brins de persil plat et les ciseler finement.
Prélever la même quantité de coriandre et d'aneth, sans ciseler les feuilles, car elles sont fines.
Chauffer à feu vif 4 cs d'huile d'olive dans une cocotte, ajouter les légumes, faire revenir 1 minute. Ajouter une giclée de vin blanc, 1 pointe de couteau de piment d'Espelette, et les moules. Bien remuer, couvrir et laisser cuire 2 à 3 minutes, le temps que les moules s'ouvrent.
Retirer la cocotte du feu, râper un tout petit peu de zeste de citron vert, la même quantité de zeste d'orange et la même quantité de zeste de mandarine. Ajouter les herbes et un filet d'huile d'olive. Bien mélanger.
Servir dans des assiettes creuses et déguster sans attendre, avec les doigts!

Les conseils du chef

Selon goût, ne mettre qu'une seule ou deux herbes, et varier les plaisirs selon les saisons (estragon au printemps, basilic en été, etc.).

VÉTÉRINAIRE

Anne-Marie Villars, médecin-vétérinaire, comporte-mentaliste diplômée, Lausanne.

Votre animal part en vacances: nos meilleures solutions de garde

Vous partez une semaine au ski et avez décidé de confier votre compagnon à poils ou à plumes à votre fille pendant votre escapade? Excellente idée. A condition de mettre en place quelques précautions élémentaires.

Photos: Eric Hosteo, Suzanne Tucker et Javier Brosch

Si vous avez un chien, vous avez dû prévoir avant même de l'acheter comment vous alliez vous organiser en cas d'absence. L'idéal étant de le laisser à une personne qu'il connaît, et qui a peut-être également un toutou avec lequel il s'entend bien, que vous accueillerez lui aussi lorsque viendra son tour. Un petit essai sur un week-end vous indiquera si tout se passe bien et si vous pouvez prolonger l'expérience sur une période plus longue.

Pour les chiens

Avant de confier *Médor*, vérifiez qu'il porte bien sa médaille d'identité comportant son nom et votre numéro de téléphone. Même si votre chien ou votre chat ont été équipés de la puce électronique, cette médaille est toujours obligatoire.

Profitez-en également pour inspecter son collier. Il faut qu'il soit suffisamment serré pour éviter que votre chien ne s'échappe, en «tirant au renard» lors des balades avec sa nounou.

Contrôlez que tous ses vaccins sont à jour et que vous lui avez bien donné son traitement antipuces afin qu'il n'invite pas une colonie d'hôtes indésirables à se joindre à lui lors de ses déplacements.

Ce n'est pas absolument nécessaire, mais vous pouvez mettre dans son baluchon sa couverture fétiche et/ou son panier, ainsi qu'un objet qu'il apprécie. Attention: dans ce dernier cas, le jouet de référence peut devenir source de conflit si un autre chien vit là où il se rend. Emportez sa nourriture et ne vous faites aucun souci. Même si, une fois que vous aurez le dos tourné, votre stylé toutou prend les habitudes de sa nouvelle maison, acceptant une orgie de morceaux de fromage à chaque repas et se vautrant voluptueusement sur le lit de ses hôtes s'il y est invité, il retrouvera sa parfaite éducation dès qu'il aura regagné votre domicile. Un chien bien dans ses poils s'adapte parfaitement à chaque situation.

Pour les chats

Si, pour le chien, partir sans son maître est souvent synonyme de colonie de vacances, le cas du chat est très différent. Ses tendances territoriales provoquent chez lui un stress plus ou moins important dès qu'il est déplacé. Pour lui permettre de vivre au mieux ce qu'il ressent comme une épreuve, il est nécessaire de prendre des mesures apaisantes: emporter avec lui un diffuseur de phéromones, et, s'il est vraiment très angoissé, avoir recours à un anxiolytique prescrit par votre vétérinaire, en médicament ou en compléments alimentaires.

Pour votre félin d'appartement, il est essentiel de retrouver ses petites affaires sur son lieu de villégiature: sa litière, son lit, ses gamelles et ses jouets. Si un autre chat se trouve déjà dans la maison, il est préférable que le nouveau venu reste enfermé au calme dans une pièce qui lui sera réservée et où il faudra aller le câliner plusieurs fois dans la journée. Enfin, même s'il a l'habitude de vivre dehors, mieux vaut le garder cloîtré pendant son séjour.

Pour tous les autres

Parmi tous les animaux, quatre sont particulièrement sensibles aux changements: le chien, le chat, le furet et le perroquet. Tous les quatre ont une personne de référence et sont troublés lorsque leur train-train est bousculé. Pour les autres, qu'ils soient rongeurs ou oiseaux, il suffit de les emporter avec leur cage et leur nourriture. L'acclimatation se passera plus facilement puisque leur habitat les accompagne. Mais évitez, si possible, que les lapins, les hamsters, les rats ou les cobayes restent enfermés pendant toute la durée des vacances.

Quant aux reptiles, l'idéal est de les laisser dans leurs foyers en effectuant un passage quotidien pour vérifier que tout va bien, et en suivant les instructions de leurs propriétaires pour le nourrissage. Et, en cas de doute, n'hésitez pas à vous référer au site de l'Office vétérinaire fédéral www.blv.admin.ch qui vous fournira des informations complètes sur l'art et la manière de détenir un animal chez soi dans les meilleures conditions.

Séjour en pension: nos bonnes adresses en Suisse Romande

Si vous n'avez personne de confiance à qui confier votre animal, il reste la possibilité de vous adresser à une pension. Dans ce cas, il faudra prévoir un budget: pour un chien, les prix évoluent de 24 à 35 francs par jour en fonction des chenils et de la taille du toutou de 15 à 18 francs par jour. Autre solution: «l'animal sitting». Le principe est simple: la nounou se rend deux fois par jour au domicile de l'animal pour s'en occuper, le câliner et le promener.

Vous avez également la possibilité de laisser votre compagnon en pension dans certains refuges de la SPA, comme ceux de Genève, du Valais ou de Fribourg pendant votre absence. Les SPA tiennent également des listes de pensions sérieuses à disposition du public.
Quelle que soit la solution que vous choisirez, pensez à réserver très à l'avance. Particulièrement en période de vacances scolaires, les demandes affluent. Si la vôtre a été acceptée, allez visiter les lieux avec votre animal pour qu'il ait un premier contact avant la date de son séjour.

1. Pension Catpat's pour petits chiens et chats, les Evouettes (VS): http://catpat.wifeo.com
2. Pension Animaland pour tout animal de compagnie, Ménières (FR): www.animaland.ch
3. Animals Car Services, (à domicile) pour tout animal en région lausannoise et aux alentours: www.animals carservices.ch
4. Refuge de Cottendart, pour tout animal de compagnie, Colombier (NE) www.refugede-cottendart.ch
5. Sur le site du Canton de Genève, dans la rubrique Affaires vétérinaires, liste des chenils et chatteries autorisées sur le canton: http://ge.ch/
6. Pension Bonabé, pour chiens et chats, sans box, à Saulcy (JU): www.pension-bonabe.ch
7. Société vaudoise pour la protection des animaux, pour trouver des listes d'adresses de chenils sur le canton de Vaud: www.svpa.ch

Musique gratuite à portée de clics

Facile et pratique! Les mélomanes trouvent aujourd'hui leur bonheur grâce aux plateformes d'écoute en ligne. Découvrez notre sélection.

Vous aimez la musique, passer des morceaux au gré de vos envies et découvrir de nouveaux artistes? Alors vous aimerez les services gratuits d'écoute en ligne. Quels que soient vos goûts musicaux, internet regorge de sites permettant d'écouter un nombre infini de titres, transformant votre ordinateur en véritable discothèque... sans téléchargement et sans débourser le moindre centime. Pour une utilisation avancée, la plupart des plateformes ont développé des formules payantes. Mais les offres gratuites offrent déjà d'excellentes fonctions d'écoute et de recherche. Chacun y trouvera son compte, le tout est de choisir le site qui vous convient.

Barbara Santos

Spotify LE LEADER www.spotify.com

Leader de la musique gratuite en ligne, Spotify propose plus de 20 millions de morceaux. Vous pouvez faire vos recherches par titre, artiste ou style musical, et même composer vos propres listes. La plateforme suggère aussi des titres en fonction de vos écoutes. Tant que vous utilisez le service sur votre ordinateur, l'accès au catalogue est illimité. Il faut juste supporter quelques pubs.

DEEZER LE PLUS AGRÉABLE www.deezer.com

Grand rival de Spotify, Deezer offre des services identiques à son concurrent: mêmes fonctions de recherche, d'écoute et de recommandations musicales. Ces deux plateformes se distinguent néanmoins par leur présentation. Avec davantage de couleurs, certains estiment Deezer plus agréable à utiliser.
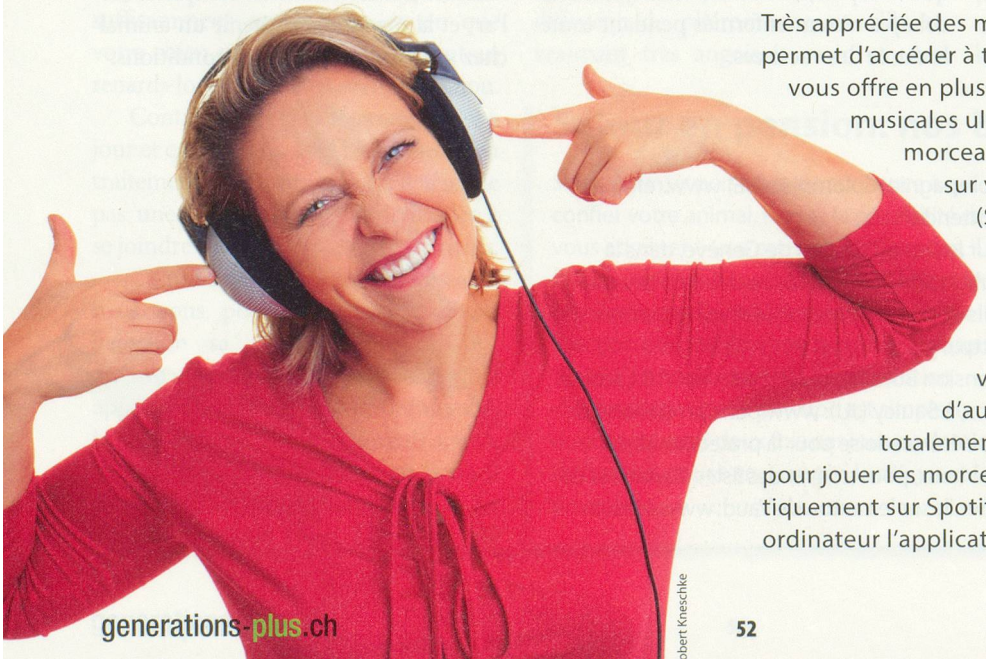
YouTube L'INCONTOURNABLE www.youtube.com

Ancré dans les mœurs comme site de référence en matière de vidéos, Youtube peut aussi être utilisé pour écouter de la musique. Contrairement aux autres services, la création d'un compte ne devient obligatoire que si l'on souhaite créer une liste de lecture personnalisée. Cette fonction est toutefois plus fastidieuse que sur les autres plateformes. Aussi, les résultats de recherche et les suggestions de vidéos proposées par Youtube ne correspondent-ils pas toujours au morceau original souhaité. Le site lancera bientôt un service payant de streaming musical. Mais pour l'heure, et c'est son grand avantage, l'accès reste entièrement gratuit et illimité.

last.fm LE PLUS POINTU www.lasfm.fr

Très appréciée des mélomanes, cette plateforme vous permet d'accéder à tous les titres de votre choix et vous offre en plus un système de recommandations musicales ultra-pointu. En se basant sur les morceaux déjà stockés dans vos lecteurs et sur vos écoutes dans d'autres services (Spotify, Deezer, etc.), LastFM identifie vos affinités musicales pour vous proposer de nouveaux titres et listes de lecture. L'idéal pour découvrir des artistes et tester votre compatibilité musicale avec d'autres internautes. En plus, l'offre est totalement gratuite. Seuls inconvénients: pour jouer les morceaux, le site vous renvoie automatiquement sur Spotify et il faut télécharger sur votre ordinateur l'application LastFM.

obert Kneschke

Les Suisses favorables à Prévoyance vieillesse 2020

Alors que les critiques fusent de toutes parts dans le monde politique, un sondage montre une large adhésion du peuple au projet d'Alain Berset.

Mandaté par Pro Senectute Suisse, l'institut de sondage gfs.bern a interrogé 2500 personnes ayant le droit de vote sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Les résultats sont éloquents: deux tiers des sondés soutiennent la réforme des retraites proposée par le Conseil fédéral. Ils sont 62 % à se déclarer d'accord sur le principe d'une réforme, tandis que seule une minorité de 28% s'y oppose. Il s'agit là des résultats surprenants qui se dégagent d'un sondage représentatif de l'ensemble de la population.

Notons que le relèvement de la TVA et celui de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans remportent la plus forte adhésion (respectivement 53 et 62%). Ces deux mesures se révèlent indispensables afin d'éviter un abaissement des rentes. 78% des sondés s'opposent en effet à une diminution de ces dernières.

«Il faut que les choses bougent»

Werner Schärer le directeur de Pro Senectute Suisse s'attendait-il vraiment à de pareils résultats? Pas sûr du tout. Interview.

C'est vous qui avez commandé le sondage sur la réforme des retraites. Pourquoi Pro Senectute intervient-elle dans le débat autour de la prévoyance vieillesse?

En tant qu'organisation neutre au service des personnes âgées, nous faisons en principe toujours preuve d'une grande retenue face à des thèmes politiques. Mais la pérennisation de la prévoyance vieillesse représente une préoccupation majeure de notre organisation et des personnes âgées. Il existe aujourd'hui un immense blocage au niveau de la réforme. La sécurisation des rentes n'a pas avancé d'un pouce ces dernières années. Il faut que les choses bougent.

Donc vous soutenez la réforme proposée par le conseiller fédéral Alain Berset?

Oui, on peut le dire ainsi.

Vouliez-vous lui apporter du soutien avec ce sondage?

Non, ce n'était pas du tout le but. Nous voulions connaître l'opinion de la population à un stade précoce. Pour nous, il s'agit aussi de ramener le débat à un niveau objectif.

DR

D'après le sondage, la réforme ne pourra aboutir que sous la forme d'un paquet global.

Cela nous a surpris. On pouvait s'attendre à ce que des intérêts particuliers l'emportent. De toute évidence, la population a l'esprit plus pragmatique que beaucoup de politiciens.

Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

Les sympathisants, tous partis confondus, se montrent globalement favorables à la réforme, bien que de nombreux politiciens aient d'ores et déjà annoncé qu'ils s'y opposeraient. Même la base de l'UDC compte une majorité de partisans de la réforme. Les femmes, elles aussi, soutiennent en majorité le paquet, même si elles devront travailler plus longtemps.

La réforme recueille l'adhésion la plus forte parmi les personnes âgées. Cela n'a rien d'étonnant, puisque l'assainissement se fait aux dépens des actifs, des femmes et de l'économie.

Tous doivent apporter leur pierre à l'édifice, c'est ce qui fait la force de ce projet. Le relèvement de la TVA concerne aussi les personnes âgées. En revanche, il est inconcevable de diminuer avec effet rétroactif les rentes qui leur ont été promises à l'époque.

L'apport des personnes âgées est plutôt modeste.

La réforme profitera aussi aux jeunes d'aujourd'hui, le jour où ils prendront leur retraite. Ils prennent donc des dispositions pour leur propre avenir.

Les partis politiques menacent de scinder le projet. Cela vous inquiète?

Oui. Les politiciens sont maintenant appelés à s'occuper sérieusement de ce projet au lieu de se noyer dans des détails. C'est la seule solution, il n'y a pas de plan B, comme l'a déclaré Alain Berset.

Si la réforme échouait?

Là, je dois renvoyer la balle à la politique. A notre avis, la réforme représente une chance à saisir, faute de quoi nous ne pourrons plus financer les retraites un jour. Un échec obligerait à trouver des solutions de fortune, qui seraient sans doute moins bonnes que le projet actuel. Notre système figure parmi les meilleurs au monde. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers; nous avons le devoir de garantir son avenir.

Propos recueillis par René Donzé,
Source: *NZZ am Sonntag*,
traduction Pro Senectute Suisse

Sondage disponible sur
www.pro-senectute.ch/fr/médias

Etes-vous d'accord avec le projet «Prévoyance vieillesse 2020»?

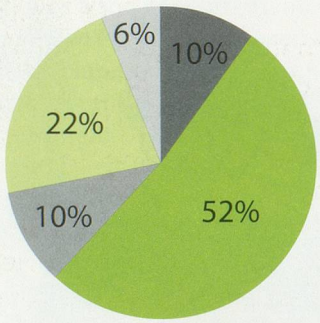

Etes-vous favorable à la retraite à 65 ans pour les femmes?

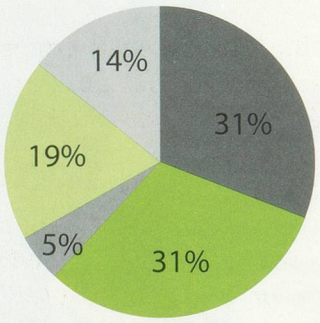

Etes-vous d'accord avec un relèvement de la TVA?

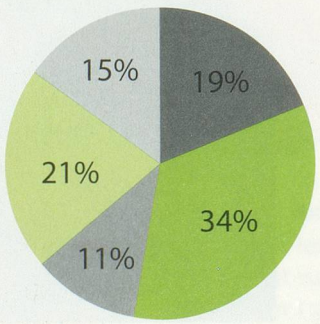

- entièrement d'accord
- plutôt d'accord
- ne sait pas - refuse de répondre
- plutôt pas d'accord
- pas du tout d'accord

PRO SENECTUTE

BIENNE
Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS
Siège et centre d'information
Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors
0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h